

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Compte-rendu affiché le : 18 avril 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 avril 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER-GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

N° 11-03-28

OBJET :

Recrutement de trois agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-28

OBJET DE LA DELIBERATION :

RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER

M. le Maire expose qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

La commune se trouve confrontée chaque été à des besoins de personnel saisonnier tant pour l'organisation des différentes manifestations estivales que pour son action de fleurissement en nature.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour ces besoins saisonniers, trois agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

- un adjoint technique 2nde classe pour exercer les fonctions d'assistance technique à la mise en place du matériel nécessaire à l'organisation de ces manifestations, pour les mois de juin, juillet et août.
- un adjoint technique 2nde classe pour aider à la mise en œuvre du fleurissement estival sur la commune, pour les mois de mai, juin et juillet.
- un adjoint administratif 2nde classe pour aider à la mise en place des animations estivales sur la commune pour la période du 15 juin au 15 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers précités, trois agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint technique,
- **DIT** que ces agents sont recrutés sur la base du 1^{er} échelon de l'Echelle 3 – Indice Brut : 297 – Indice Majoré : 295, conformément au tableau de traitement en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-28